



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/842/Add.2
10 avril 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquantième session
Point 116 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Rapport de la Cinquième Commission (troisième partie)

Rapporteur : M. Peter MADDENS (Belgique)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations précédemment faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 116 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous les cotes A/50/842 et Add.1.

2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à ses 46e et 55e séances, les 18 mars et 4 avril 1996. Les déclarations et observations formulées à cette occasion sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/50/SR.46 et 55).

3. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/50/12);

b) Rapport du Secrétaire général sur les dépenses imprévues et extraordinaires (A/C.5/50/30).

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

A. Projet de résolution A/C.5/50/L.43

4. À sa 55e séance, le 4 avril, la Commission était saisie d'un projet de résolution soumis par le Président, intitulé "Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que des fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la

Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" (A/C.5/50/L.43).

5. Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de Cuba, de l'Ouganda, du Kenya, de la Chine, de l'Indonésie, de l'Algérie, du Portugal et de l'Égypte.

6. Le Contrôleur a également fait une déclaration et a répondu aux questions posées par les délégations au cours des débats.

7. À la même séance, le représentant de l'Ouganda a fait une déclaration et a proposé qu'il ne soit pas pris de décision sur le projet de résolution A/C.5/50/L.43.

8. Des déclarations ont été faites par les représentants du Mali et du Mexique en faveur de cette motion et par le représentant des États-Unis contre cette dernière (voir A/C.5/50/SR.55).

9. La Commission a ensuite procédé à un vote sur la motion, qui a été adoptée par 46 voix contre une, avec une abstention.

10. Après le vote, les représentants des États-Unis et de l'Ukraine ont fait des déclarations pour expliquer leur vote (voir A/C.5/50/SR.55).

B. Projet de décision proposé par le Président

11. À la 55e séance, le 4 avril, le représentant de la Tunisie et Vice-Président de la Commission a fait une déclaration dans laquelle il a communiqué à la Commission les résultats de ses consultations sur la question des dépenses imprévues et extraordinaires.

12. À la même séance, le Président a présenté oralement un projet de décision, que la Commission a adopté sans le mettre aux voix (voir par. 13).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

13. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption du projet de décision suivant :

Dépenses imprévues et extraordinaires

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen de la question des dépenses imprévues et extraordinaires à la seconde partie de la reprise de sa session, en mai 1996.
